

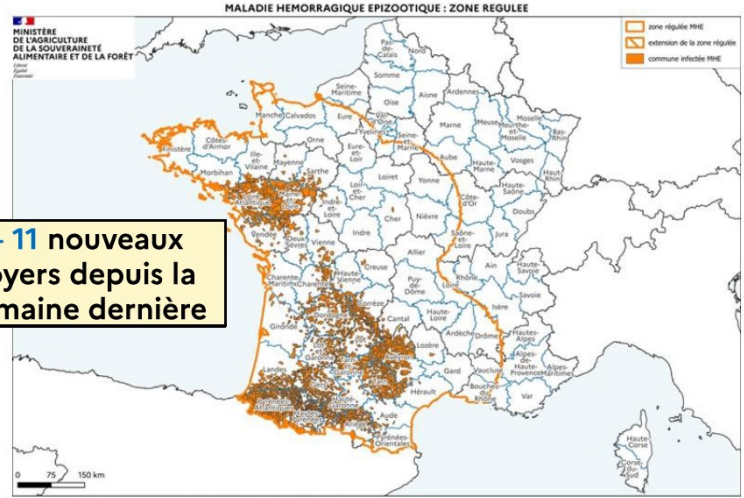
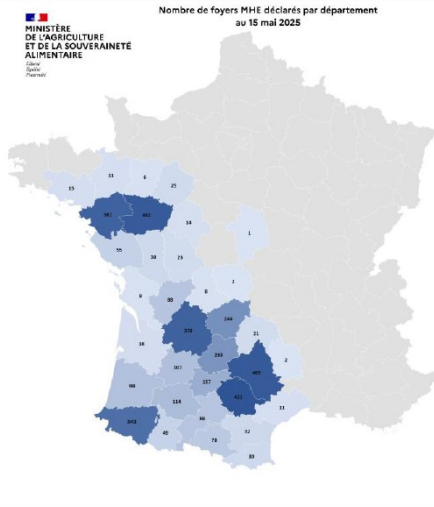
Note d'info Ruminants FCO et MHE - 16/05/2025

SITUATION MHE ET FCO AU 15/05/2025

Depuis le 01/06/2024, au 15 Mai, 3 899 foyers de Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) ont été détectés en France, en hausse de 11 foyers depuis la semaine passée. On note un redémarrage des foyers de MHE en Corrèze avec 244 foyers de MHE, soit 3 foyers de plus.



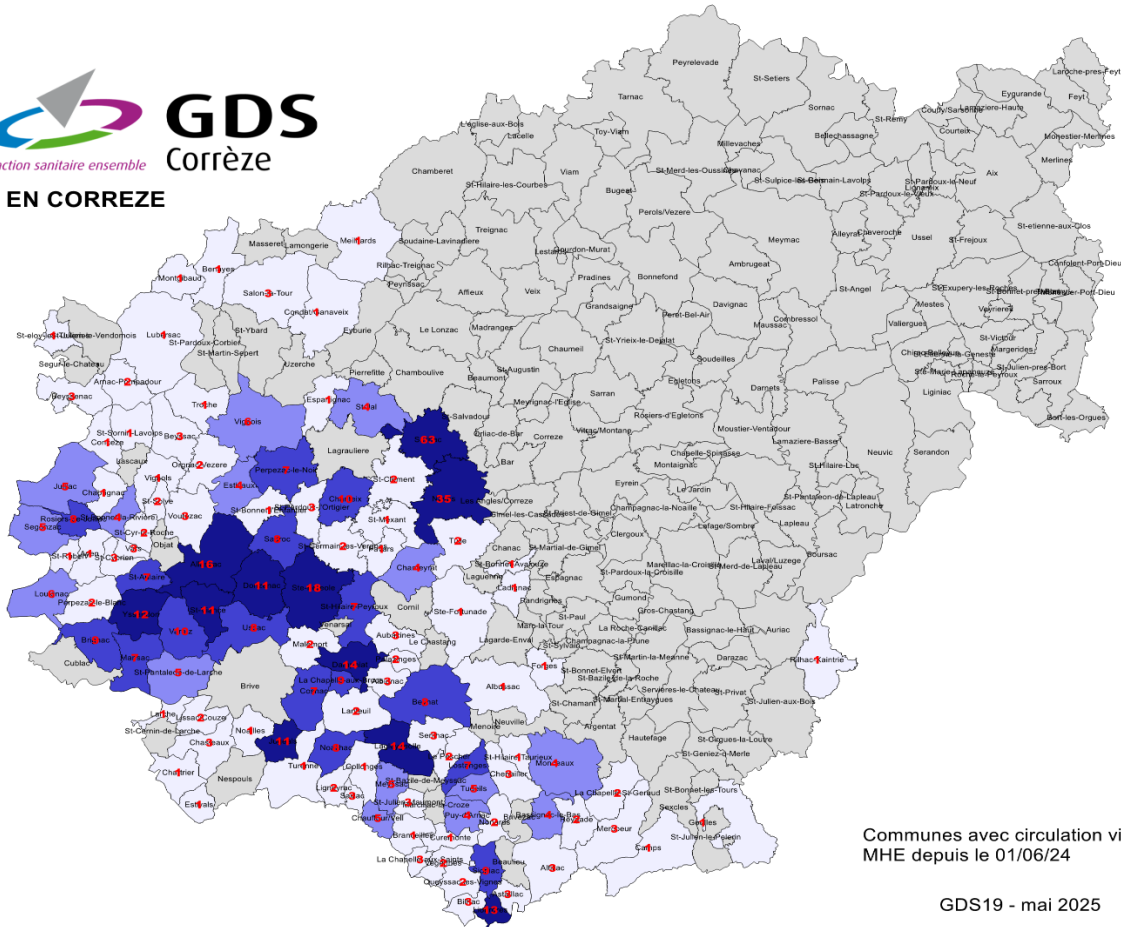
Foyers de MHE par département, saison vectorielle 2024/2025 Au 015/05/2025 – 3899 foyers (depuis le 01/06/2024)



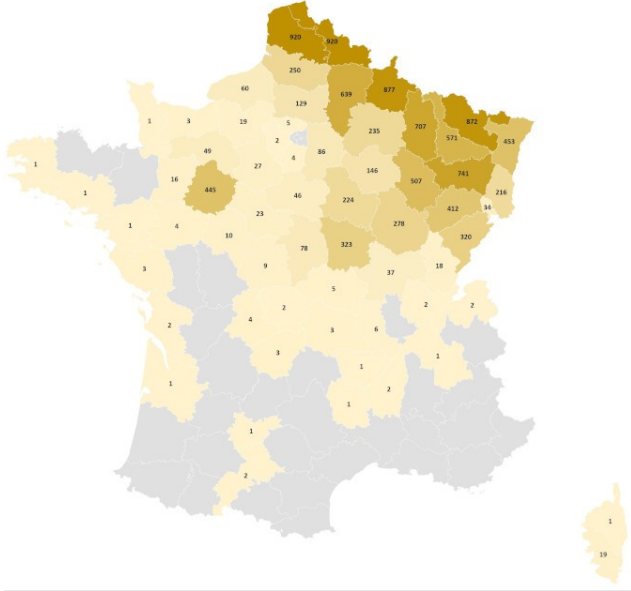
+ 11 nouveaux foyers depuis la semaine dernière

Pas de nouveau département infecté

MHE EN CORREZE

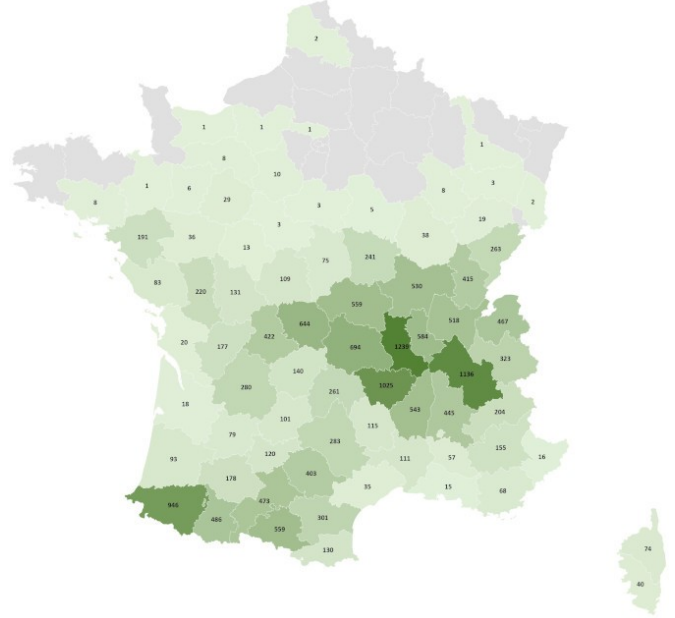


Nombre de foyers FCO BTV3 déclarés par département au 15 mai 2025



La **FCO sérotype 3** a été détectée le 05/08/2024 dans le département du Nord et diffuse depuis vers le Sud-Ouest. Au 15 Mai 2025, on comptait 10780 foyers recensés en France , **dont 3 en Corrèze.** (+5 en une semaine en France)

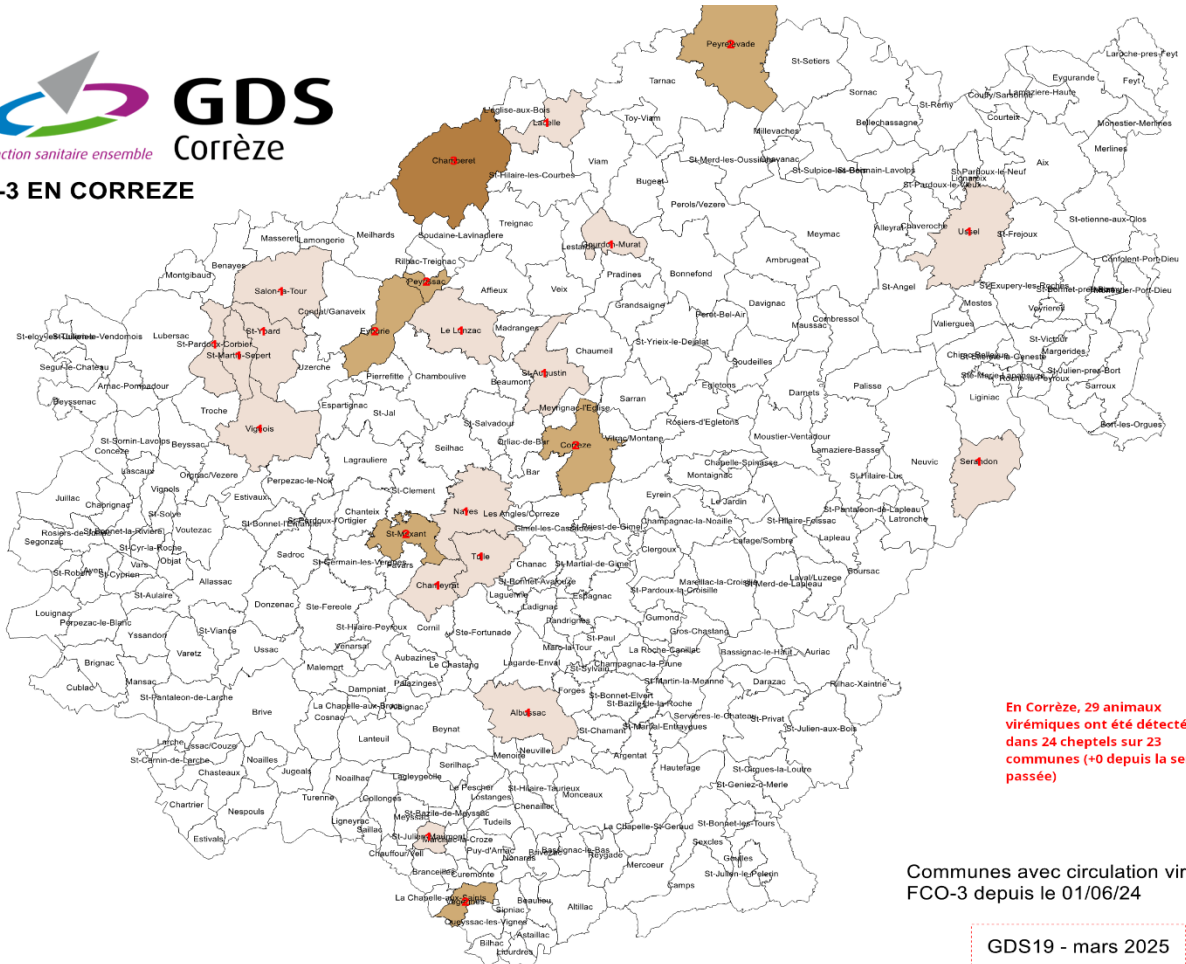
Nombre de foyers FCO BTV 8 déclarés par département au 15 mai 2025



La **FCO sérotype 8** présente depuis 2015 en France a muté en 2023 dans le sud du Massif Central occasionnant une nouvelle vague de cas cliniques en 2023 et 2024. Depuis le 05/08/2024, on dénombre 16993 foyers en France (+32) dont **140 en Corrèze.**



FCO-3 EN CORREZE

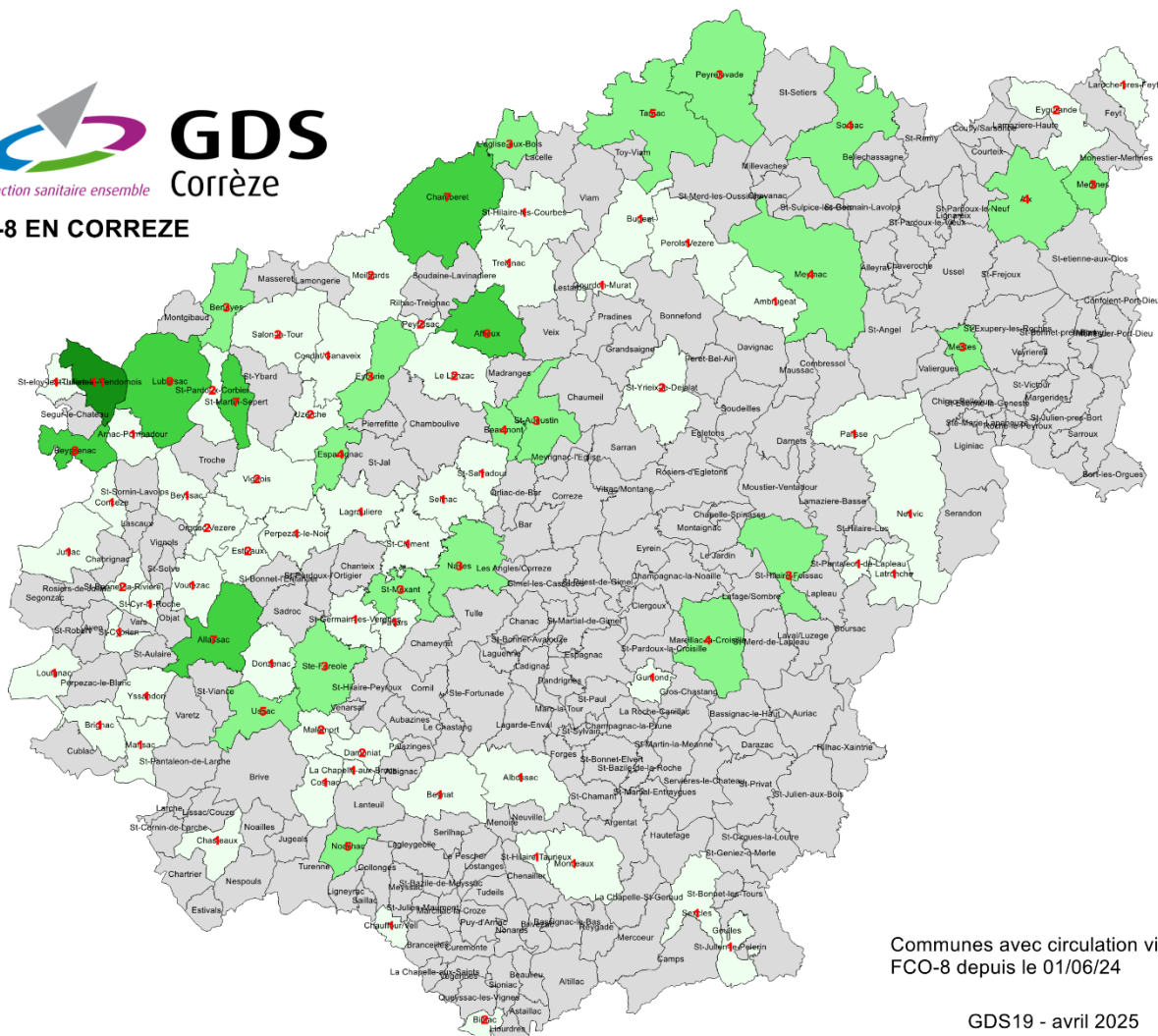


En Corrèze, 29 animaux virémiques ont été détectés dans 24 cheptels sur 23 communes (+0 depuis la semaine passée)

Communes avec circulation virale FCO-3 depuis le 01/06/24

GDS19 - mars 2025

FCO-8 EN CORREZE



STRATEGIE VACCINALE 2025

L'État a lancé un marché public afin de mettre à disposition des doses de vaccins concernant les sérotypes 1 et 8. L'objectif est d'anticiper la progression de la FCO de sérotype 1, présente en Espagne, et donc de former un cordon sanitaire protégeant les cheptels de l'Hexagone en vaccinant les cheptels bovins et ovins présents dans les départements des Pyrénées-Atlantiques, des Landes, du Gers, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Pour sécuriser l'approvisionnement des vaccins contre la FCO de sérotype 8, l'État a décidé de commander 7 millions de doses pour protéger le cheptel ovin de France métropolitaine, le plus touché par une surmortalité due à la maladie en 2024. En réduisant la circulation virale, cette vaccination bénéficiera également indirectement à l'ensemble des cheptels de ruminants. L'ensemble de ces vaccins (sérotypes 1 et 8) commandés par l'État seront mis à disposition gratuitement des éleveurs dès l'été ou l'automne, via leur vétérinaire sanitaire. Des précisions concernant cette campagne vaccinale seront apportées une fois les lauréats du marché public connus début juin.

REGLES SANITAIRES EN MATIERE DE CONCOURS NATIONAUX BOVINS

La recommandation de GDS France est que les animaux présentés soient valablement vaccinés pour la FCO et la MHE. Cette disposition est claire, facilement contrôlable et applicable pour un même animal sur plusieurs concours successifs et représente le moyen le plus efficace pour assurer une protection large, durable, sécurisée aussi bien collective qu'individuelle.

DELIBERATION DE CHAMBRE D'AGRICULTURE FRANCE RELATIVE A LA COUVERTURE VACCINALE CONTRE LA FCO ET LA MHE LORS DE LA SESSION DU 24/04/2025

Réunis en session à Paris le 24/04 dernier, les membres ont alerté sur le besoin urgent de renforcer l'accès à la vaccination, qui demeure l'outil clé pour limiter les impacts sanitaires et économiques des crises en cours et à venir, les impacts de ces maladies sur les cheptels ruminants, entraînant des pertes importantes ces deux dernières années, la reprise imminente de l'activité vectorielle des culicoïdes qui va fortement impacter des troupeaux déjà diminués et qui risque d'entraîner l'arrêt de nombreux élevages, l'arrivée tardive des commandes françaises de vaccins prévus pour lutter contre la FCO, l'impossibilité de vacciner les cheptels bovins et ovins contre la FCO-1 dans huit départements des Pyrénées avec la montée en estive des animaux dès le mois de juin, le manque de vaccins (FCO, MHE) et la dépendance de la France à des laboratoires étrangers, le fait que les éleveurs peuvent contacter leurs vétérinaires pour commander des vaccins sur le marché privé,

Les membres ont demandé :

-Que l'Etat mette en œuvre une réelle politique de souveraineté sanitaire de la France dans la recherche et la production de vaccins quelles que soient les espèces, car l'origine et le nombre de crises sanitaires se multiplient et peuvent remettre en cause la souveraineté alimentaire française ; qu'il se mobilise à très court terme pour garantir un approvisionnement suffisant en vaccins dans un délai rapide afin de garantir la protection de nos élevages, et assure le financement de la vaccination annoncée pour la FCO et de toute autre maladie vectorielle qui pourrait émerger.

-Que toutes les Chambres d'agriculture et l'ensemble des acteurs (administrations, OPA, filières, collectivités, ...) se mobilisent pour porter, avec tous les moyens dont elles disposent, un même message aux éleveurs : « Vaccinez le plus vite possible ! »,

-Aux vétérinaires de contacter au plus vite les éleveurs afin de les inciter à vacciner et à commander les doses de vaccins nécessaires pour parer à un manque éventuel de vaccins en France.

PROGRAMME D'AIDE FMSE POUR LES FOYERS FCO 8 2024

La période de dépôt des demandes d'indemnisation par les agriculteurs est désormais ouverte depuis 15 jours. Ce programme concerne les **élevages ovins/caprins foyers de FCO-8 du 1^{er} janvier au 31 mai 2024** et les **élevages bovins foyers FCO-8 du 1er janvier au 31 décembre 2024**.

Les demandes d'indemnisation s'effectuent par **télédéclaration, par les agriculteurs eux-mêmes.**

Toutes les informations sur le programme, ainsi que le lien d'accès à la télédéclaration sont disponibles sur la page internet du FMSE dédiée à la FCO 2024 : <https://www.fmse.fr>

La **date limite de télédéclaration** des demandes d'indemnisation est fixée au **1er juin 2025**.

Si vous avez besoin d'accompagnement pour le dépôt de votre dossier, vous pouvez contacter le GDS 19 au 05-55-20-89-35.

CONDITIONS AUX ECHANGES FCO/MHE

Les conditions aux échanges faisant l'objet de changements fréquents, le Ministère met en ligne un tableau récapitulatif consultable via les liens suivants :

Pour la FCO : <https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fievre-catarrhale-ovine-fco-en-france> (Partie 3)

Pour la MHE : <https://agriculture.gouv.fr/mhe-la-maladie-hemorragique-epizootique> (Partie 3)

DISPONIBILITE DES VACCINS CONTRE LA FIEVRE CATARRHALE OVINE (FCO) ET CONTRE LA MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE) EN FRANCE

Afin d'améliorer la situation concernant la mise à disposition de doses de certains vaccins FCO et MHE, il est rappelé qu'il convient de (pré)commander les doses de vaccins nécessaires. Pour vacciner ses animaux, un éleveur doit les commander auprès de son vétérinaire afin que ce dernier puisse les (pré)commander directement auprès des centrales d'achat ou des laboratoires suivant la situation. Les vaccins sous AMM (Autorisation de Mise sur la Marché) sont disponibles auprès des vétérinaires ou des programmes sanitaires d'élevage (PSE), ceux sous ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation) uniquement auprès des vétérinaires. Les vaccins FCO sont tous utilisables chez les caprins et éventuellement les petits camélidés dans le cadre de la cascade thérapeutique. **Il convient de noter qu'un vaccin FCO 1 est dorénavant disponible sur le marché privé.**

Les tableaux ci-dessous recensent les disponibilités à date.

Tableau 1 : vaccins MHE et FCO 4 et 8

Vaccin	Maladie	Autorisation	Mise en marché	Livraison
Hepizovac	MHE	ATU	CEVA	Courant juin : doses disponibles, à commander auprès de Serviphar
Syvac EH Marker		En attente	Inovet	En attente de l'ATU en France
BTV PUR 4-8	FCO 4-8	AMM	Boehringer Ingelheim	Courant été 2025 : doses disponibles, à commander auprès des centrales d'achat
BTV PUR 8	FCO 8			
Syvazul 4-8	FCO 4-8		Inovet	Début juin : doses disponibles, à commander auprès des centrales d'achat
Bluevac 8	FCO 8		Melchior	Doses disponibles à commander auprès des centrales d'achat ⇒ Livraison immédiate pour flaconnage de 252 ml ⇒ Livraison début juin pour flaconnage de 100 ml
Bluevac 4-8	FCO 4-8			Doses disponibles à commander auprès des centrales d'achat

Tableau 2 : vaccins FCO 3 et 1

Vaccin	Maladie	Autorisation	Mise en marché	Livraison
Bultavo 3	FCO 3	ATU	Boehringer Ingelheim	Doses disponibles, à commander auprès du laboratoire
Bluevac 3		AMM	Melchior	Courant juin : doses disponibles à précommander dès à présent auprès des centrales d'achat
Syvazul 3		AMM	Inovet	Dès la fin de cette semaine (semaine 20) : doses disponibles uniquement pour l'espèce ovine, à commander auprès des centrales d'achat. En attente ATU bovine
Bluevac 1	FCO 1	AMM	Melchior	Courant juin : doses disponibles à commander auprès des centrales d'achat